

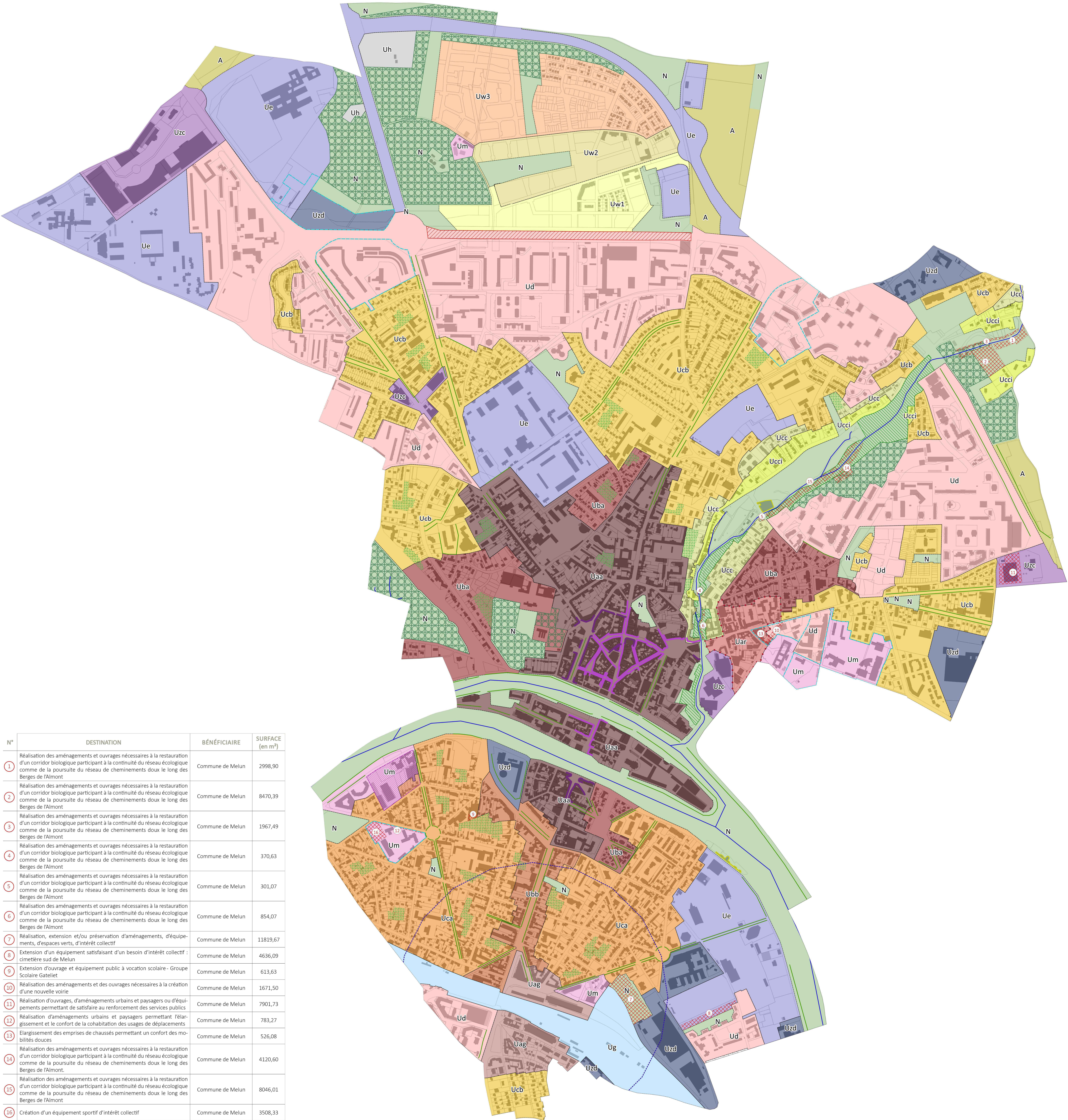


PLAN LOCAL D'URBANISME
VILLE DE MELUN

ARRÊTÉ : Le 30 novembre 2023
APPROUVÉ : Le 29 janvier 2025
MODIFIÉ : Le 13 novembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2025
Adoptant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
Fait à Melun, le

- COULEURS ET SYMBOLES**
- Uaa : Noyaux bâtis historiques (centre-ville, île Saint-Etienne, rue Saint-Ambroise)
 - Uag : Tissu historique autour de la gare
 - Uar : Partie du centre-ville historique destinée à être requalifiée
 - Uba : Premières extensions urbaines denses du centre-ville
 - Ubb : Tissu urbain le long du boulevard Chamblain et de l'avenue Thiers
 - Uca : Extensions urbaines d'intérêt patrimonial (quartiers de part et d'autre de l'avenue Thiers)
 - Ucb : Extensions urbaines récentes
 - Ucc : Tissu urbain bordant la vallée de l'Almont
 - Ucci : Tissu urbain bordant la vallée de l'Almont soumis à un risque inondation
 - Ud : Secteurs d'habitat collectif
 - Um : Sites accueillant ou destinés à accueillir une mixité d'usages et de fonction
 - Uw1 : Ecoquartier- Secteur le plus dense à vocation mixte
 - Uw2 : Ecoquartier- Secteur à vocation mixte
 - Uw3 : Ecoquartier- Secteur à dominante résidentielle
 - Ue : Sites accueillant de grands équipements d'intérêt collectif et/ou services publics
 - Ug : Emprises des infrastructures ferroviaires
 - Uzd : Secteurs accueillant des activités économiques diverses
 - Uzc : Secteur accueillant des activités commerciales
 - Uh : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
 - A : Zone agricole
 - N : Espaces naturels à protéger strictement en raison de la qualité des milieux d'un point de vue écologique
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES**
- Espace Boisé Classé (EBC)
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment pouvant potentiellement faire l'objet d'un changement de destination
 - Secteur de mixité des logements
 - Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) au sein duquel seules sont autorisées :
 - les constructions ou installations d'une superficie inférieure à 40 m² d'emprises au sol,
 - les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination et la réfection des constructions existantes.Ces dispositions s'appliquent pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation du PLU (jusqu'au 29/01/2030).
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Coeurs d'îlots à préserver
 - Espaces naturels et paysagers à préserver (la vallée de l'Almont)
 - Retrait s'appliquant le long du boulevard urbain
 - Périmètre de 500 mètres autour de la gare ferroviaire
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES**
- Alignements d'arbres à protéger
 - Linéaire commercial de niveau 1
 - Linéaire commercial de niveau 2
 - Cours d'eau



N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	2998,90
2	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	8470,39
3	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	1967,49
4	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	370,63
5	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	301,07
6	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	854,07
7	Réalisation, extension et/ou préservation d'aménagements, d'équipements, d'espaces verts, d'intérêt collectif	Commune de Melun	11819,67
8	Extension d'un équipement satisfaisant d'un besoin d'intérêt collectif : cimetière sud de Melun	Commune de Melun	4636,09
9	Extension d'ouvrage et équipement public à vocation scolaire - Groupe Scolaire Gatellet	Commune de Melun	613,63
10	Réalisation des aménagements et des ouvrages nécessaires à la création d'une nouvelle voirie	Commune de Melun	1671,50
11	Réalisation d'ouvrages, d'aménagements urbains et paysagers ou d'équipements permettant de satisfaire au renforcement des services publics	Commune de Melun	7901,73
12	Réalisation d'aménagements urbains et paysagers permettant l'éclaircissement et le confort de la cohabitation des usages de déplacements	Commune de Melun	783,27
13	Élargissement des emprises de chaussées permettant un confort des mobilités douces	Commune de Melun	526,08
14	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	4120,60
15	Réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires à la restauration d'un corridor biologique participant à la continuité du réseau écologique comme de la poursuite du réseau de cheminements doux le long des Berges de l'Almont	Commune de Melun	8046,01
16	Création d'un équipement sportif d'intérêt collectif	Commune de Melun	3508,33